

# De précieuses copies!

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **49 (2002)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-369480>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES DOCUMENTATIONS DE SÉCURITÉ DE LA PBC

## De précieuses copies!

**OFPC. La perte d'objets culturels est non seulement douloureuse mais aussi le plus souvent définitive. Aujourd'hui, toutefois, on parvient à reconstruire à l'identique les objets de grande valeur symbolique. Les documentations de sécurité de la protection des biens culturels sont un instrument très utile lors de telles reconstructions, et c'est à ce titre que la Confédération subventionne leur élaboration.**

On a pu lire dans les journaux début janvier que les deux statues de bouddhas détruites par les Talibans en Afghanistan en mars 2001 allaient être reconstruites. Notre propos n'est pas ici de juger du bien-fondé de cette entreprise mais de nous demander si la reconstruction d'objets culturels est une problématique qui concerne la Suisse.

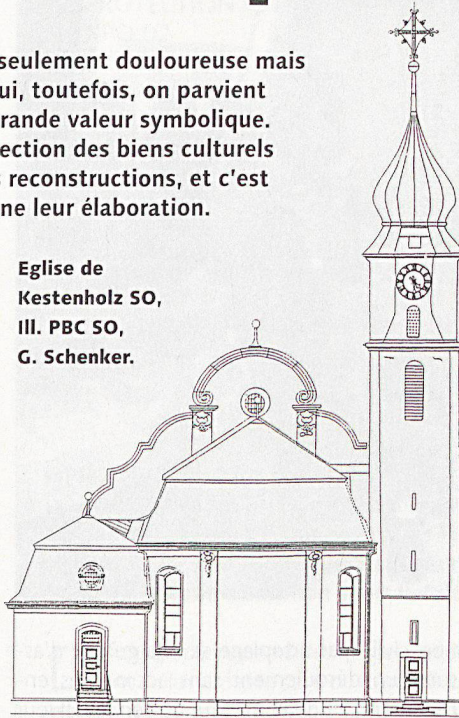
### De Lucerne à Gondo...

En Suisse aussi, on a assisté à la destruction de biens culturels ces dernières années. Citons parmi ces destructions aux causes diverses, l'incendie du pont de Büren et la destruction de la fontaine de la Justice à Berne lors du conflit entre les cantons du Jura et de Berne, l'incendie du pont de la Chapelle à Lucerne ou la destruction de la tour Stockalper à Gondo. Tous ces biens culturels ont été reconstruits et des documentations de sécurité auraient apporté un concours bien précieux à cette opération.

### Les documentations de sécurité, un judicieux auxiliaire

Fournir tous les renseignements qui permettront de restaurer un bien culturel endommagé ou de le reconstruire s'il a été dé-

**Eglise de Kestenholz SO, III. PBC SO, G. Schenker.**



truit, telle est justement la fonction d'une documentation de sécurité. Une telle documentation présente une utilité même si la perspective d'une restauration ou d'une reconstruction est écartée dans une volonté de conserver le patrimoine tel qu'il nous parvient: elle sert alors au moins de nécrologie scientifique.

La liste des éléments qu'il est judicieux de faire figurer dans une documentation de sécurité varie selon le type d'objets, leurs ca-

ractéristiques, leur état, leur rareté, le matériau dont ils sont faits. Elle peut inclure des références bibliographiques, scientifiques, descriptions, dessins, esquisses, plans, photographies, relevés photogrammétriques, reproductions, moulages, etc.

### La longue tradition des travaux de copie

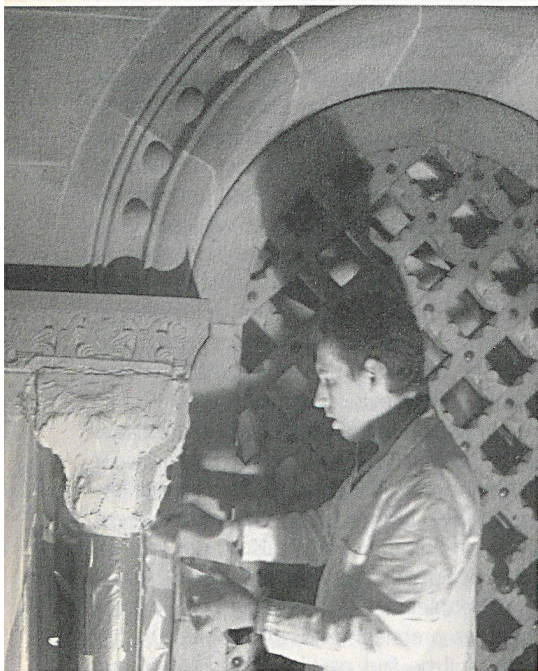
L'élaboration de copies ne répond pas seulement au souci de sécurité en cas de détérioration ou de destruction mais bien souvent aussi au désir d'effectuer des travaux de recherche sans mettre en péril l'original. Dès l'Antiquité, on a constitué des collections importantes à des fins d'étude et il n'est pas rare que ces copies soient aujourd'hui presque aussi précieuses que les originaux – l'élaboration de documentations de sécurité peut donc se prévaloir d'une tradition vieille de plusieurs siècles.

### Soutien financier de la Confédération

La Confédération subventionne, à hauteur variable, en fonction de la capacité financière des cantons, l'élaboration de documentations de sécurité pour les biens culturels de catégorie A (biens culturels d'importance nationale) et B (biens culturels d'importance régionale) qui figurent dans l'Inventaire suisse des biens culturels.

Les demandes d'octroi d'une subvention pour de tels travaux doivent être soumises à la Section de la protection des biens culturels de l'Office fédéral de la protection civile par l'intermédiaire des responsables cantonaux de la PBC.

Si la protection des biens culturels met à disposition les outils documentaires, elle ne décide en revanche pas d'une éventuelle reconstruction. Cette décision appartient en général à la Conservation du patrimoine. □



Moulages de sécurité de sculptures à l'intérieur de la cathédrale de Bâle.



Dès Antiquité, on a constitué des collections importantes à des fins d'étude, et il n'est pas rare que ces copies soient un jour presque aussi précieuses que les originaux.